

NOTE SUR LE DÉPLACEMENT DE L'ARRÊT DU COLLÈGE GIONO SUITE À DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Des travaux d'assainissement réalisés chemin Fournigue par la mairie du Beausset vont nécessiter la mise en œuvre d'une déviation qui impacte le trajet des cars à destination du collège Jean Giono.

A compter du lundi 1^{er} décembre, les cars ne pourront plus desservir l'arrêt du collège et emprunter l'itinéraire actuel pour rejoindre la RD N8.

La réunion du 20 novembre dernier a permis de définir en concertation avec les personnes présentes un nouvel itinéraire ainsi qu'un arrêt provisoire à matérialiser pendant la durée des travaux (environ 80 jours).

1. Concernant l'itinéraire : Le circuit retenu au cours de la réunion est celui représenté en jaune sur la carte.



2. Concernant les espaces dédiés aux stationnements:

L'arrêt actuel n'étant plus accessible en raison des travaux, il est proposé de modifier les différents espaces dédiés aux stationnements (voir plan ci-après).



Aménagement provisoire à prévoir:

1. A l'intérieur de la zone dédiée à la circulation des cars :
 - Limiter cette zone au passage et au stationnement des cars sur chaussée (marquages provisoires des arrêts à faire par la mairie),
 - Interdire le stationnement des VL (pose de barrières à réaliser par la mairie),
 - Autoriser uniquement l'accès de cette zone aux résidents du lotissement (pose d'un panneau AB4 (stop) et à la maison de retraite (à réaliser par la mairie et gestion de la circulation à faire par la police municipale aux heures de circulation des cars).
2. A l'intérieur de la zone dédié au stationnement des VL :
 - Poser en lieu et place du panneau arrêt de car (C6), un panneau parking (C1a) (pose à réaliser par la mairie).

3. Concernant l'information des élèves

Le collège assurera l'information des élèves via un service de SMS interne à l'établissement.
La mairie informera également les élèves de la modification de desserte.
La direction des transports informera les transporteurs concernés .

Nota : Il conviendra de vérifier durant cette période si le fonctionnement mis en œuvre pendant les travaux est efficace et sécurisant pour les différents usagers du site.

En effet, l'itinéraire et l'arrêt tel qu'ils sont pratiqués à ce jour ne sont pas adaptés aux dimensions des cars et présentent des dysfonctionnements importants (Cf : diagnostic des points d'arrêts de la commune), qui nécessiteront à moyen terme, la réalisation de travaux importants.

Ainsi, le fonctionnement proposé durant les travaux ne nécessiterait que la réalisation de quais d'embarquements et de quelques marquages au sol pour devenir perenne.